

# Déclaration annuelle de renseignements (DAR)

Bilan et résultats 2025

# Contexte

- L'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) a mis en place la déclaration annuelle de renseignements (DAR) en 2024 afin de recueillir des renseignements directement auprès des maisons de retraite agréées de l'Ontario et d'approfondir sa connaissance du secteur.
- Les données recueillies dans ce cadre permettent à l'ORMR de remplir son mandat de protection des résidents en vertu de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*, notamment en conseillant le ministère sur les politiques relatives au secteur.
- À la suite des consultations menées auprès des parties prenantes et des commentaires reçus, cinq questions ont été ajoutées à la déclaration cette année :
  1. *Résidents ayant des besoins de soins minimes ou nuls*
  2. *Proportion de résidents ayant reçu un diagnostic de démence*
  3. *Mesures de prévention des disparitions de résidents*
  4. *Type de soutien infirmier proposé*
  5. *Types de fournisseurs de soins employés par le titulaire de permis*

# Bilan de la DAR 2025

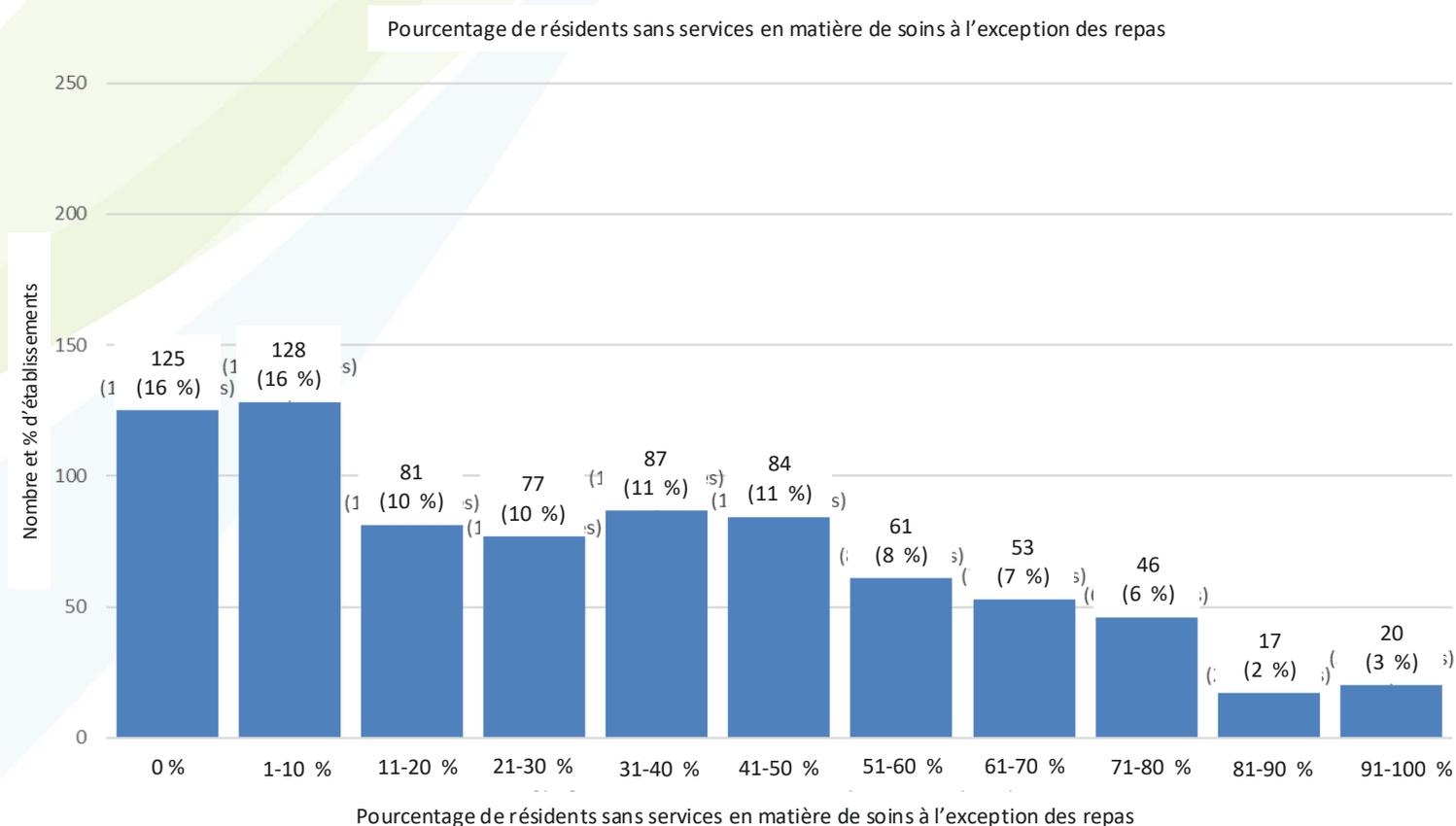
- L'ensemble des établissements ont soumis leur déclaration.
- La DAR demeure un outil efficace pour recueillir des renseignements concernant l'assurance des frais supplémentaires. Cette année, le processus a été amélioré, supprimant l'obligation de téléverser la police d'assurance.
- Compte tenu des commentaires reçus l'an dernier, un courriel de confirmation est désormais envoyé après la soumission de la DAR.
- D'autres commentaires reçus cette année proposaient d'autres améliorations, comme la possibilité de sauvegarder le formulaire en cours de saisie.

# Résultats de la DAR 2025

# Principaux constats de la DAR

- **Les maisons de retraite jouent un rôle important pour satisfaire les besoins de nos aînés en matière de soins**
  - Dans 75 p. 100 des établissements, plus de la moitié des résidents reçoivent des services de soins\* (administration de médicaments, soins des plaies, etc.), outre les repas.  
**Remarque :** Ces données excluent les services assurés par des fournisseurs de soins externes (p. ex., Santé à domicile Ontario).
- **La prise en charge des résidents ayant reçu un *diagnostic*\* de démence est courante dans la plupart des maisons de retraite**
  - 94 p. 100 des établissements hébergent des résidents ayant reçu un *diagnostic* de démence.
  - Près de la moitié des établissements signalent que 20 p. 100 ou plus de leurs résidents ont reçu un diagnostic de démence.  
**Remarque :** La démence étant souvent sous-diagnostiquée, la proportion réelle de résidents atteints est probablement supérieure aux chiffres déclarés.
- **Plus d'un tiers des établissements ont mis en place des mesures de prévention des disparitions**
  - 36 p. 100 des établissements déclarent avoir mis en place des mesures de prévention des disparitions de résidents.
- **La plupart des maisons de retraite emploient des préposés aux services de soutien à la personne et du personnel infirmier auxiliaire autorisé**
  - 54 p. 100 des établissements disposent de personnel infirmier (personnel infirmier autorisé ou personnel infirmier auxiliaire autorisé) disponible aux fins de consultation 24 heures sur 24.
  - 41 p. 100 des établissements disposent de personnel infirmier sur place 24 heures sur 24.

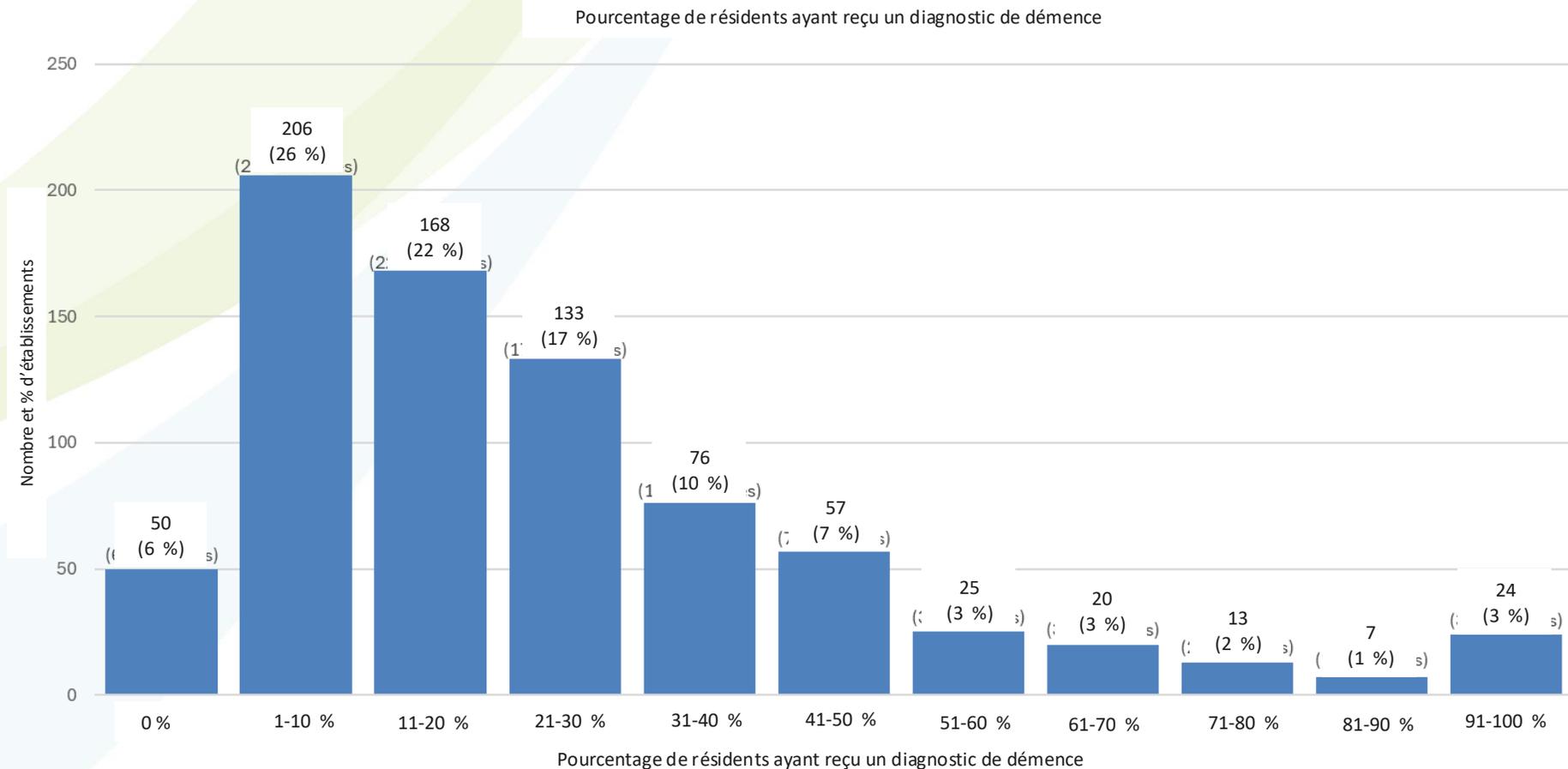
# Résidents ne recevant aucun service en matière de soins à l'exception des repas



**Question :** Quel pourcentage approximatif de résidents ne reçoivent pas de soins de la part de la maison de retraite ou ne reçoivent que la « fourniture de repas » et aucun autre service en matière de soins?

**Remarque :** Ces données excluent les services fournis par des fournisseurs de soins externes (p. ex., Santé à domicile Ontario).

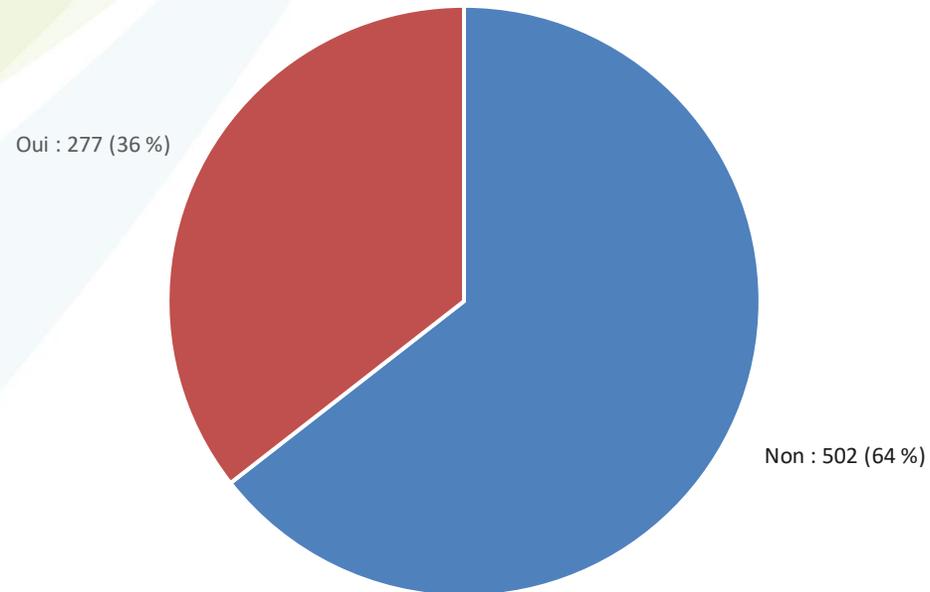
# Pourcentage approximatif de résidents ayant reçu un diagnostic de démence



**Question :** Quel pourcentage approximatif de résidents ont reçu un diagnostic de démence posé par un professionnel de la santé?

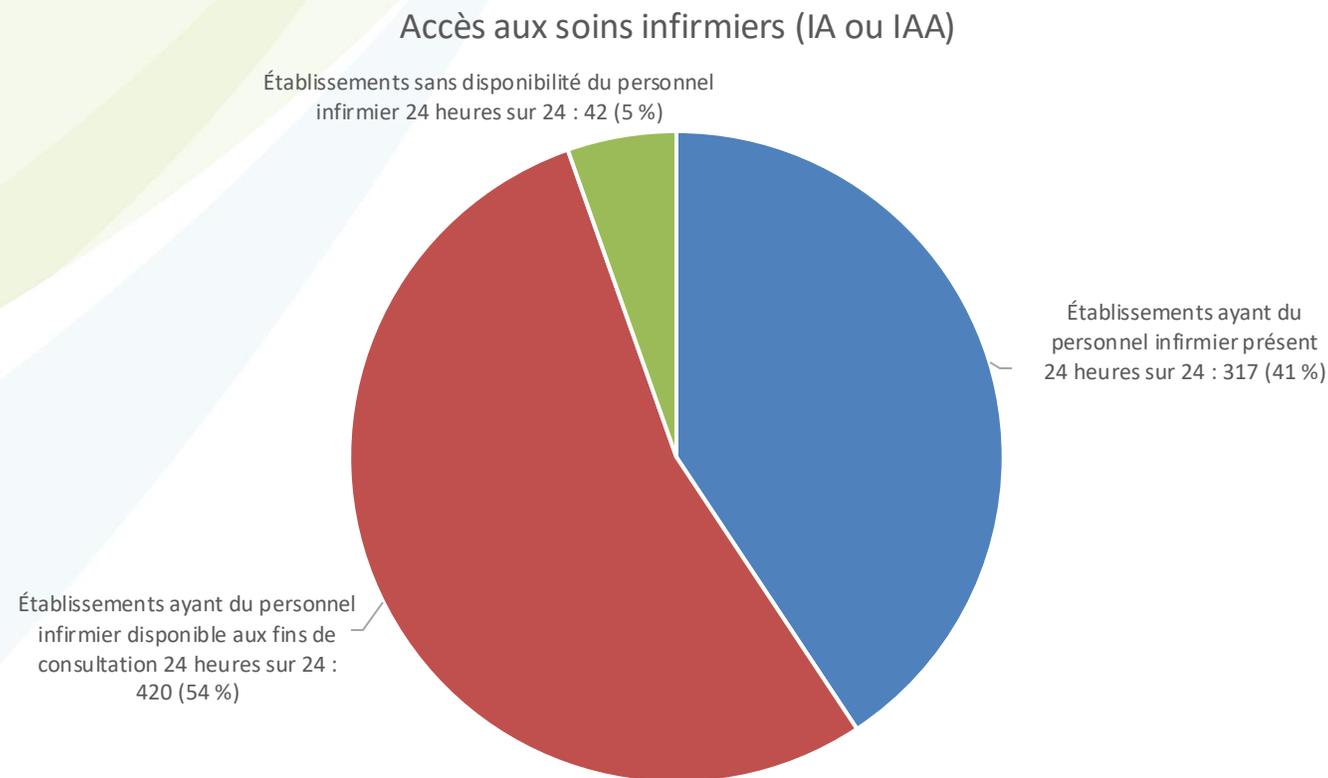
# Mesures de prévention des disparitions de résidents

Établissements ayant mis en place des mesures de prévention des disparitions de résidents



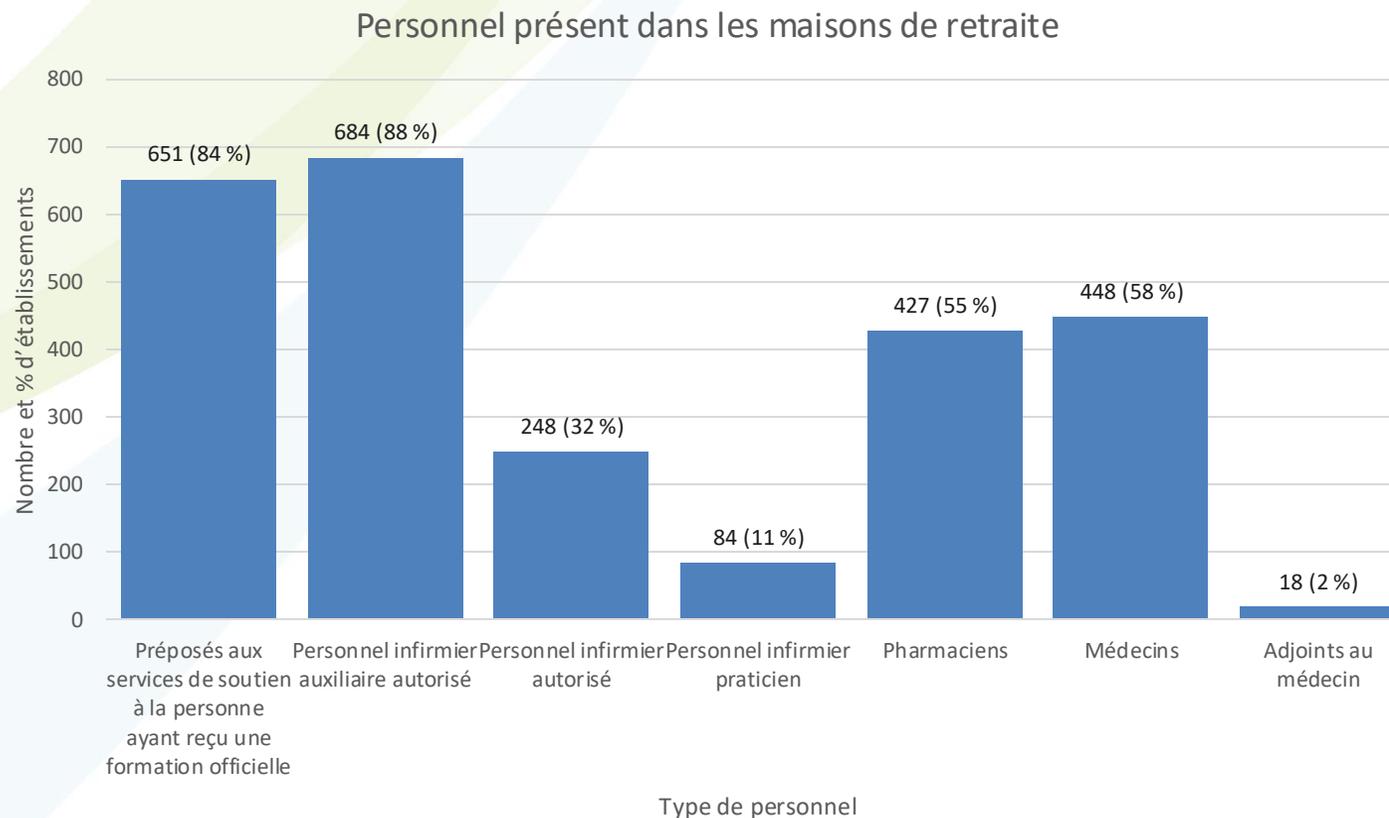
**Question :** Votre établissement compte-t-il une ou plusieurs aires où des mesures spécifiques sont en place (par exemple, pavés numériques, bracelets, portes camouflées) pour s'assurer que les résidents atteints de déclin cognitif qui courent un risque de disparition ne quittent pas l'établissement non accompagnés?

# Accès aux soins infirmiers (IA ou IAA)



**Question** : Du personnel infirmier (infirmières autorisées et infirmiers autorisés, infirmières auxiliaires autorisées et infirmiers auxiliaires autorisés, ou les deux) est-il présent dans la maison de retraite 24 heures sur 24? Si « Non », l'effectif compte-t-il du personnel infirmier disponible sur demande aux fins de consultation 24 heures sur 24?

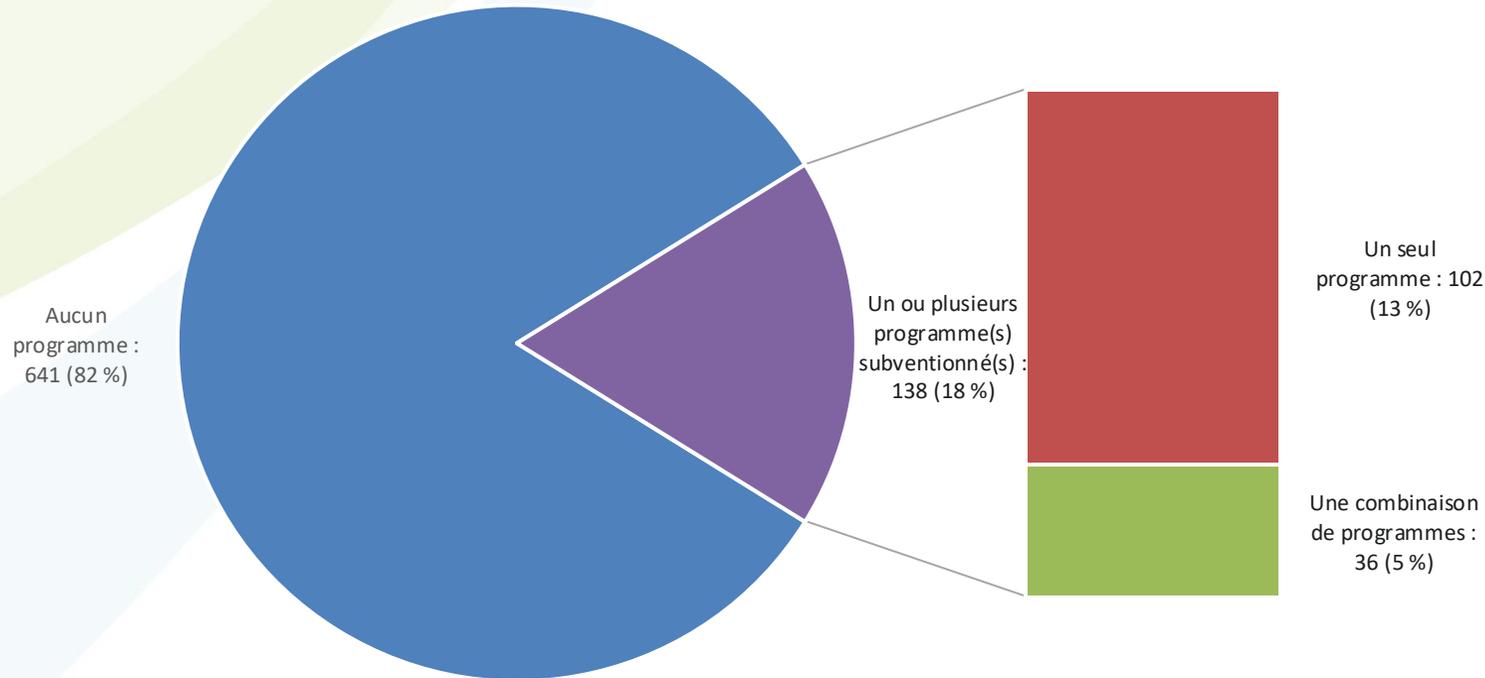
# Disponibilité des différents types de fournisseurs de soins au sein de l'établissement



**Question :** Parmi les types de fournisseurs de soins de santé suivants, veuillez indiquer lesquels sont employés directement par la maison de retraite ou ont conclu une entente contractuelle avec elle (fournisseur individuel ou organisme) aux fins de la prestation de soins aux résidents.

# Établissements accueillant des programmes subventionnés

Établissements accueillant des programmes subventionnés (2025)



**Question :** L'établissement accueille-t-il des programmes dont l'hébergement et/ou les services en matière de soins sont financés en totalité ou en partie par une autre organisation (par exemple un hôpital, un organisme communautaire, une municipalité locale, Santé Ontario ou le gouvernement de l'Ontario)?

# Ce qui s'en vient pour la DAR 2026

- Aucune question ne sera ajoutée.
- La formulation de certaines questions sera modifiée pour plus de clarté.
  - Cette initiative fait suite aux commentaires des titulaires de permis qui ont souligné des possibilités d'amélioration.
- Les questions de la DAR 2026 seront publiées le 2 février 2026.

# Merci



Vos commentaires nous permettent d'améliorer en permanence la DAR.



Les données recueillies enrichissent notre connaissance fondamentale du secteur.



Le calendrier de la DAR demeure harmonisé avec l'échéancier de paiement des droits annuels.